

Image not found or type unknown



Oublie de garder le certificat de cession d'une voiture

Par **mimi**, le **05/06/2008** à **07:33**

Bonjour

J'ai vendu ma voiture , j'ai rempli les certificat de cessions, , le certificat de non gage a été donné et j'ai barré la carte grise je les signé et daté. Mais voilà, je lui ai donné le certificat plus celui à remettre à la préfecture. Que dois faire, pour ne pas me faire avoir en cas d'infraction à la route pour le nouveau acquéreur. Est ce que je peux faire une copie du certificat de cession que j'ai et le présenter à la préfecture.

Merci de me répondre

Mimi